ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 59430

Texte de la question

M Yves Coussain demande a M le ministre des affaires sociales et de l'integration de bien vouloir lui preciser s'il entend donner une suite legislative aux propositions de la mission d'information parlementaire presidee par M Boulard sur les personnes agees dependantes.

Texte de la réponse

Reponse. - Les problemes lies a la dependance des personnes agees commencent a prendre une acuite toute particuliere, en raison, notamment, de l'allongement de la duree de vie. En effet, si le grand age ne signifie pas automatiquement l'entree dans la dependance, il en accroit cependant la probabilite. Avec le vieillissement de notre population, la dependance devient un risque plus important, dont la prise en charge exige des interventions diversifiees medicales et sociales, alliant les soins a la personne et les aides a la vie quotidienne. A partir des travaux realises par la mission parlementaire presidee par M Boulard, depute, et par le commissariat general au Plan dans le cadre de la commission presidee par M Schopflin, le Gouvernement etudie les mesures visant a ameliorer le dispositif de prise en charge de la dependance des personnes agees : 1o mieux coordonner les interventions en faveur des personnes agees : le probleme a resoudre est d'organiser le partenariat entre les differents intervenants et notamment avec les usagers grace a la mise en place au niveau departemental d'une instance de coordination et de concertation, et d'une equipe medico-sociale chargee d'evaluer la dependance a partir de criteres nationaux ; 2o renforcer la securite materielle des personnes agees dependantes par la mise en place d'une prestation leur donnant un reel choix entre hebergement et maintien a domicile ; 3o adapter la prise en charge de certains soins tant en maison de retraite qu'a domicile ; 4o ameliorer la vie dans les etablissements. La complexite de ce dossier, et notamment l'ensemble de ses interactions avec la gestion des departements, voire des caisses de securite sociale, qui n'avait pas fait l'objet jusqu'alors d'analyse aussi poussee, necessite une etude concrete tres approfondie, avant d'arreter ces choix cruciaux. Le gouvernement a le souci de prendre ses decisions en toute clarte et de repondre dans les meilleures conditions a la tres grande attente de la part de nombreuses personnes agees dependantes et de leurs familles.

Données clés

Auteur : M. Coussain Yves
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59430
Rubrique : Personnes agees
Ministère interrogé : affaires sociales et intégration
Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2855